

Avec ou Sans Promultis Mutex ? Comparez vos revenus en cas d'arrêt de travail

Regardez ce que vous percevez vraiment.



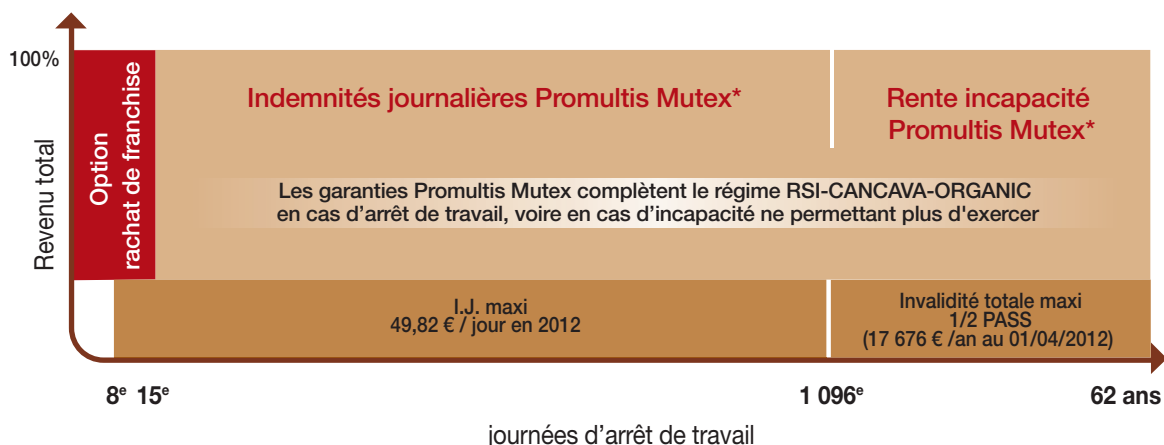
SANS PROMULTIS MUTEX

Votre régime obligatoire **RSI - CANCAVA - ORGANIC** ne vous protège que très partiellement. Les indemnités sont loin de vous garantir un revenu suffisant. Il reste un important manque à gagner à couvrir.



AVEC PROMULTIS MUTEX

Nos indemnités, complémentaires au régime **RSI - CANCAVA - ORGANIC**, vous permettent de continuer à vivre normalement. Des garanties indispensables qui s'adaptent à votre régime obligatoire et répondent à tous vos besoins.



* Dans la limite des montants souscrits



VOTRE RÉGIME OBLIGATOIRE RSI-CANCAVA-ORGANIC

Artisans - Commerçants - Entrepreneurs du BTP - Industriels, en activité

Arrêt de travail, invalidité, décès

Prestations	Montants	Versement	Durée de versement
Indemnités journalières	Prestations au 01/04/2012 50% du revenu professionnel moyen des 3 dernières années (revenu limité au PASS) Maxi 49,82 € Mini 19,93 €	À partir du 8 ^e jour (4 ^e en cas d'hospitalisation)	1 095 jours si affection longue durée ou soin longue durée sinon 360 jours sur 3 ans
Invalidité Pour les Artisans Pension pour l'incapacité totale au métier artisanal	50% du revenu annuel moyen* cotisé pendant les 3 premières années, 17 676 € / an max au 01/04/2011 30% les années suivantes 10 605 € / an max et 3 248,48 € / an mini au 01/04/2011	Suivant la date de notification	Jusqu'aux 60 ans de l'assuré
Pour les commerçants Invalidité partielle	l'assuré doit présenter une perte de sa capacité de travail ou de gain supérieure à 2/3 30% du revenu annuel moyen* cotisé soit 10 605 € / an max et 3 248,48 € / an mini au 01/04/2011	Suivant la date de notification	Jusqu'aux 60 ans de l'assuré
Règles communes artisans, commerçants Invalidité totale et définitive à toute activité prof.	pension d'invalidité totale 50% du revenu annuel moyen cotisé* soit 17 676 € / an max	Suivant la date de notification	Jusqu'aux 60 ans de l'assuré
Majoration pour tierce personne	La majoration s'élève à 12 722,03 € au 01/04/11 <small>* revenu annuel moyen cotisé dans la limite du plafond annuel de la Sécurité Sociale</small>	Suivant la date de notification	Jusqu'aux 60 ans de l'assuré
Décès Commerçant - Entrepreneur En période d'activité	20 % du PASS soit 7 274,40 € en 2012		
Artisan En période d'activité	20 % du PASS soit 7 274,40 € en 2012 + Capital décès "orphelin" 5% du PASS pour chaque enfant à charge, soit : 1 818,60 € en 2012		
En période de retraite	Capital décès = 8% PASS, soit : 2 909,76 € en 2012		

COMPLÉTEZ VOTRE RÉGIME OBLIGATOIRE AVEC PROMULTIS MUTEX

- Vous bénéficiez d'une protection complète : décès, invalidité, arrêt de travail.
- Vous préservez votre avenir, celui de votre conjoint et de vos enfants.
- Vous profitez d'un cadre fiscal privilégié.

www.mutex.fr

Assureur des garanties :
MUTEX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 31 978 110 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 125, avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex